

POSTULAT

Auteur Groupe UDC, par le député François Pellouchoud
Objet Avoir tous les textes des lois pour mieux travailler
Date 13.05.2013
Numéro 6.0007

A chaque nouvelle loi ou modification de loi, les députés reçoivent les articles qui sont modifiés ou tout simplement la nouvelle loi.

Les députés ne reçoivent jamais l'ancienne loi ou la loi modifiée dans son texte intégral de base.

Dans un Parlement sans papier, il n'y a aucun coût supplémentaire d'inclure les textes de lois qui seront obsolètes ou modifiés lors des envois aux députés.

Avec ces documents supplémentaires, le député n'aura pas de recherche fastidieuse à faire et aura une connaissance totale du dossier.

Conclusion

Par le présent postulat, je demande que les lois modifiées ou à remplacer accompagneront les documents de travail de la future nouvelle loi.